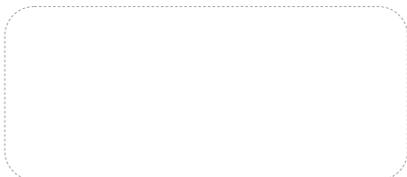




**Le Président**

Bordeaux, le 26 septembre 2014



**RECOMMANDE AVEC A.R.**

Madame le Proviseur,

Le rapport d'observations définitives sur la gestion du la gestion du Lycée Camille Jullian de Bordeaux à partir de l'exercice 2010, arrêté par la chambre régionale des comptes le 25 juin 2014, vous a été notifié le 18 juillet 2014.

En application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, vous pouviez y apporter une réponse écrite dans le délai d'un mois suivant sa réception.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'observations définitives auquel est jointe la réponse adressée au greffe de la chambre.

Ce rapport, accompagné de la réponse, devra être communiqué par vos soins au conseil d'administration dès sa plus proche réunion, après avoir fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci et avoir été joint à la convocation adressée à chacun de ses membres. Il devra donner lieu à un débat. Je vous précise que, selon les dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, les observations définitives sont communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion du conseil d'administration suivant leur réception par l'établissement concerné.

Vous voudrez bien indiquer au greffe de la juridiction la date de cette réunion.

Veuillez agréer, Madame le Proviseur, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : 1

Franc-Gilbert BANQUEY  
conseiller maître  
à la Cour des comptes

Madame le Proviseur  
du Lycée Camille Jullian  
29, rue de la Croix Blanche  
33074 – BORDEAUX CEDEX

Chambre régionale  
des comptes

Aquitaine,  
Poitou-Charentes



## **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

### **LYCEE CAMILLE JULLIAN de BORDEAUX**

#### **Années 2010 et suivantes**

La chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes a examiné le 25 juin 2014 la gestion à compter de 2010 du lycée Camille Jullian situé à Bordeaux.

Le contrôle a porté sur l'organisation, la fiabilité des comptes, la situation financière, le contrôle interne et les logements de fonction. Il a également porté à la marge sur le GRETA, organisme rattaché.

# SOMMAIRE

LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU RAPPORT .....	4
LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS .....	6
LA PROCÉDURE .....	8
1. LE LYCÉE.....	9
2. LE GRETA .....	9
2.1 La situation financière .....	9
2.2 La stratégie et les investissements.....	9
2.4 La gestion des véhicules de service .....	10
3. LA FIABILITÉ DES COMPTES DU LYCÉE ET DU GRETA.....	11
3.1 Le placement de la trésorerie du GRETA.....	11
3.2 Le loyer des bureaux mis à la disposition du GRETA par le lycée .....	11
3.3 Les provisions .....	11
4. LA SITUATION FINANCIÈRE DU LYCÉE .....	12
5. LE CONTRÔLE INTERNE DU LYCÉE.....	13
5.1 Le conseil d'administration .....	13
5.1.1 Composition .....	13
5.1.2 Réunions.....	14
5.1.3 Missions .....	14
5.2 Le pilotage du lycée.....	14
5.2.1 Les indicateurs de résultats .....	14
5.2.2 Les résultats du lycée .....	15
5.2.3 La recherche de la performance .....	17
5.2.4 Les outils de pilotage .....	18
5.3 La mise en place dans l'établissement de la réforme des lycées.....	19
6. LES LOGEMENTS DE FONCTION DU LYCÉE.....	19
6.1 Les règles et leur application .....	19
6.2 Les constats effectués.....	21
ANNEXES .....	22

## LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU RAPPORT

### LE LYCÉE

Le lycée Camille JULIAN, situé en centre-ville, accueille en priorité les élèves issus des collèges du secteur nord de Bordeaux et de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il est par ailleurs l'établissement support du GRETA de Bordeaux.

### LE GRETA

Les réserves financières importantes du GRETA, résultent d'une absence de stratégie qui se traduit notamment par une absence d'investissement.

Il a été constaté des carences dans l'organisation de l'organisme quant aux délégations et à la gestion des véhicules de services.

### LA FIABILITÉ DES COMPTES

Pour le GRETA, ont été relevées des anomalies pour les placements de trésorerie (dépassement du plafond autorisé).

Pour le lycée, ont été relevées des anomalies quant à la fixation du loyer des locaux mis à la disposition du GRETA, et quant aux provisions.

### LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière du lycée Camille Jullian est globalement équilibrée. Le déficit du résultat de l'exercice 2012 (- 537 146 €) est essentiellement dû aux écritures tardives de sorties d'actif, mais aussi à l'inscription de provisions non justifiées et à l'augmentation du stock de denrées alimentaires.

Même si les réserves disponibles sont en diminution après intégration du résultat de l'exercice 2012 (436 723 €), elles se situent encore à un niveau largement suffisant pour pallier à court terme les éventuels effets de la baisse de la dotation de fonctionnement.

## **LE CONTRÔLE INTERNE**

L'équilibre institué par le Code de l'éducation entre les membres de la communauté scolaire n'est pas encore réalisé au Conseil d'administration en l'absence de nomination des 2 personnalités qualifiées et de la désignation d'un seul élu sur 4 prévus.

L'exploitation des indicateurs nationaux laissent à désirer. Or, si le taux brut de réussite au bac atteint 93% en 2011, le lycée Camille Jullian a une moins-value de 1 point pour la réussite au bac, et une moins-value de 7 points pour l'accès de la première au bac, sachant également que le nombre de mention obtenu reste très moyen.

Il conviendrait donc de mieux exploiter les données relatives aux résultats pour enrichir les débats du conseil d'administration et affiner puis afficher dans les documents cadres du lycée une stratégie précise quant à leur amélioration.

Il a pu être constaté par ailleurs que l'établissement se sert peu des outils d'analyse qui sont à sa disposition et qu'il ne dispose pas encore d'un tableau de bord de direction accordant une large place aux indicateurs de résultats.

Enfin les outils les plus novateurs pour améliorer l'orientation des élèves (stages passerelles) et limiter les redoublements tout en assurant un niveau suffisant à chaque élève (stages de mise à niveau) n'ont pas été mis en place.

## **LES LOGEMENTS DE FONCTION**

Il a été constaté quant aux concessions de logement par nécessité absolue de service que la superficie d'un logement n'était pas conforme aux textes et que la superficie réelle d'un autre logement n'était pas répertoriée.

## LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

**Les juridictions financières examinent les suites réservées à leurs recommandations et les évaluent en fonction du niveau de mise en œuvre.**

Les cotations utilisées sont les suivantes :

- « recommandations totalement mises en œuvre » ;
- « recommandations partiellement mise en œuvre" qui ont fait l'objet d'un commencement d'exécution ou d'un engagement à les mettre en œuvre » ;
- « recommandations à suivre" qui, pour diverses raisons, n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre totale ou partielle et qui sont maintenues par la chambre » ;
- « recommandations devenues sans objet ».

Ce suivi intervient soit immédiatement au vu des réponses apportées entre la notification du rapport d'observations provisoires et celles du rapport d'observations définitives, soit lors du contrôle suivant.

La présente fiche établit la liste des recommandations formulées à titre provisoire par la chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes.

### • Recommandations partiellement mises en œuvre

#### LE GRETA

1. élaborer et formaliser une stratégie à moyen terme et produire un bilan d'activité chaque année
2. mettre en place les délégations utiles et contrôler régulièrement le bon fonctionnement de celles-ci
3. veiller à régulariser la gestion des véhicules de service

#### LA FIABILITE DES COMPTES

4. respecter le ratio applicable aux placements de trésorerie, quant au GRETA
5. régulariser les provisions du lycée qui ont été irrégulièrement constituées

#### LE CONTRÔLE INTERNE

6. veiller à ce que la composition du conseil d'administration soit mise en conformité avec les dispositions du code de l'éducation
7. mieux informer le conseil d'administration et l'associer pleinement aux décisions qui entrent dans son champ de compétence
8. mieux exploiter les données relatives aux résultats pour enrichir les débats du conseil d'administration et affiner puis afficher dans les documents cadres du lycée une stratégie précise quant à leur amélioration

## LES LOGEMENTS DE FONCTION

9. après avoir veillé à ce que le logement d'un agent soit répertorié dans l'état de concession comme étant situé, sur deux sites, en tirer toutes les conséquences administratives et fiscales

- **Recommandations à mettre en œuvre**

## LA FIABILITE DES COMPTES

10. fixer un niveau de loyer correspondant au prix du marché pour les locaux mis à la disposition du GRETA

## LE CONTRÔLE INTERNE

11. établir un calendrier annuel des réunions du conseil d'administration
12. se doter d'un tableau de bord de direction accordant une large place aux indicateurs de résultats
13. améliorer la communication à destination de toutes les parties concernées pour faciliter la mise en place des réformes utiles aux lycéens

## LES LOGEMENTS DE FONCTION

14. veiller à ce que la superficie de la concession de logements par nécessité absolue de service de l'intendant, dans le cadre des règles applicables aux agents de l'Etat et au regard de la configuration de bâtiments anciens, ramenée à celle du logement qu'il occupe avec sa femme et ses enfants, soit 136 m<sup>2</sup>, au plus tard à la fin de l'année 2014

## LA PROCEDURE

Le contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2012 de la chambre.

L'ouverture du contrôle a été notifiée à Mme Tahar, proviseur, par lettre du 24 septembre 2012.

L'entretien préalable prévu par le code des juridictions financières a eu lieu le 18 mars 2013 avec le proviseur, ordonnateur de l'établissement.

Lors de sa séance du 12 juin 2013, la chambre a formulé les observations provisoires, qui ont été adressées à l'ordonnateur, au président de la Région et par extrait au maire de Bordeaux et au comptable le 11 octobre 2013;

Les réponses du maire, du président de la Région et de l'ordonnateur, sont parvenues à la chambre, respectivement les 16, 17 et 18 décembre 2013, celle du comptable le 4 mars 2014.

Lors de sa séance du 25 juin 2014, la chambre a formulé les observations définitives, qui ont été adressées à l'ordonnateur et au président de la Région.

# 1. LE LYCEE

Le lycée Camille JULIAN, situé en centre-ville accueille en priorité les élèves issus des collèges du secteur nord de Bordeaux et de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il dispose d'un service de restauration et d'un internat. Au 31 décembre 2012, le lycée comprenait 1 045 élèves pour 120 professeurs.

Bien que revêtant le statut d'établissement d'enseignement général et technique, le lycée propose principalement la préparation de diplômes d'enseignement général. Il n'y a qu'un enseignement technologique : une classe musique.

Le lycée dispose également de classes préparatoires aux grandes écoles.

Le lycée est l'établissement support du GRETA de Bordeaux<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le lycée Camille Jullian est un siège d'agence comptable qui comprend outre le lycée, le GRETA et deux collèges « Cassagnol » et « Saint André » tous deux situés à Bordeaux.

L'ordonnateur du lycée et du Greta est Mme Tahar, proviseur du lycée depuis le 1er septembre 2008. L'intendant du lycée et du Greta est M. Bousseau, gestionnaire depuis le 1er septembre 1997.

# 2. LE GRETA

## 2.1 La situation financière<sup>2</sup>

Le chiffre d'affaire du GRETA s'est accru de 4,9 M€ en 2007 à 7,7 € en 2012. Cette progression est liée à l'extension du périmètre du groupement : fusion avec le GRETA d'Arcachon le 1er janvier 2010 et extension sur le territoire du Libournais et du Pays Nord Gironde le 14 décembre 2009.

Concomitamment, le résultat s'est accru de 307 560 € en 2007 à 523 559 € en 2011. Le résultat 2012 est déficitaire de 582 343 € en raison de l'apurement des subventions d'équipement. Sans ces écritures comptables de sortie d'actif, le résultat s'élève à 792 907 €.

Entre 2010 et 2012, le fonds de roulement a progressé de 3 410 640 € à 4 727 106 €, la trésorerie de 1 626 818 € à 3 029 354 €, les réserves brutes de 4 307 241 € en 2010 à 5 274 688 € en 2012. Le montant très élevé des réserves n'a pas été justifié.

## 2.2 La stratégie et les investissements

Les résultats excédentaires du GRETA ne doivent pas masquer une absence de stratégie qui se traduit par une absence d'investissement, tant sur l'outil de production que sur le cœur de métier, les formateurs.

L'offre du GRETA porte en effet davantage sur l'adaptation des formations année après année qu'à la projection sur les besoins d'avenir. Il peut être noté en particulier qu'il n'est pas présent en termes d'offre sur le domaine des formations agricoles et aéronautiques ainsi que dans tout ce qui a trait aux grands projets d'avenir de Bordeaux et de la Région (LGV ; Euratlantique...).

Il n'a quasiment pas effectué d'investissement sur la période contrôlée ; ainsi l'état de l'actif ne comprend que quelques meubles au compte 215 pour un total de 20 221,51 € au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, si le GRETA établit des programmes annuels d'activité, il n'établit pas des bilans d'activités.

---

<sup>1</sup> Cf. convention constitutive avec effet au 1er janvier 2006 avec un terme fixé au 19 mai 2013.

<sup>2</sup> Le GRETA de Bordeaux a été examiné principalement au regard de ses relations financières avec le lycée Camille Jullian (cf. partie situation financière de l'EPLÉ infra).

La direction de l'établissement convient toutefois de l'utilité de tracer des perspectives de moyen terme et de l'existence de tous les éléments nécessaires à la réalisation du bilan annuel d'activité.

### 2.3 Les délégations de signatures relatives aux conventions

Par secteur d'activités, le chiffre d'affaires réalisé par le GRETA porte sur plus de 3 000 conventions. Or, s'il reçoit annuellement une délégation du Conseil d'administration pour signer les conventions, le proviseur pour sa part ne délègue pas.

Il en résulte des difficultés matérielles pour la signature des différentes conventions, souvent dans l'urgence, parfois après la mise en place des formations. Pratiquement, le nombre de conventions et leur technicité ne permettent pas au proviseur au regard de ses nombreuses contraintes de les traiter immédiatement, ce qui conduit la directrice technique du GRETA, pour assurer la continuité du service à utiliser sa griffe.

Le proviseur a indiqué à la chambre avoir modifié son organisation et délégué sa signature soit à la directrice du Greta, soit à l'attaché de direction de celui-ci.

La chambre invite l'établissement à contrôler régulièrement le bon fonctionnement des délégations mise en place pour éviter toutes irrégularités.

### 2.4 La gestion des véhicules de service

Le parc automobile du GRETA est constitué essentiellement de véhicules de location (cf. marché du 22 février 2008), utilisés par la directrice technique du GRETA et les conseillers en formation continue.

Or, au regard de la réglementation, notamment la circulaire DAGEMO/ BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, il peut être constaté que :

- l'établissement n'établit plus de convention de mise à disposition des véhicules (documents pourtant établis au moins jusqu'en 2004) alors que les véhicules ne sont stationnés dans l'enceinte de l'établissement que lors des périodes de fermeture du GRETA ;
- les véhicules ne disposent pas d'un carnet de bord ;
- les véhicules ne font pas l'objet d'un contrôle de leur consommation de carburant (approvisionnements effectués par carte), les factures jointes à l'appui des mandatements ne faisant d'ailleurs pas mention des cartes de carburant utilisées.

La chambre recommande à l'établissement de veiller à régulariser la gestion des véhicules de service. La direction de l'établissement en convient.

En conclusion, le GRETA présente une situation financière excédentaire avec une accumulation inutile des réserves, dans un contexte où la réflexion stratégique et les investissements sont quasi inexistantes et, la gestion perfectible.

### 3. LA FIABILITE DES COMPTES DU LYCEE ET DU GRETA

#### 3.1 Le placement de la trésorerie du GRETA

Selon la circulaire interministérielle n°CD-0745 du 10 février 1998, les placements de trésorerie ne doivent pas dépasser un ratio (recettes ayant une origine privée / total des produits arrêtés au compte financier de l'exercice N-1) appliqué au montant de la trésorerie disponible en N-1.

Or, alors que le plafond 2011 se chiffrait à 1 222 042,17 € [1 625 612,45 € x (5 424 507,44 € / 7 215 910,43 €)], le montant des placements du GRETA s'élevait à 1 419 911, 63 €.

La chambre recommande à l'établissement de respecter le ratio applicable aux placements de trésorerie. La direction de l'établissement en convient.

#### 3.2 Le loyer des bureaux mis à la disposition du GRETA par le lycée

Le GRETA bénéficie d'un loyer annuel de location de bureaux qui reste extrêmement faible pour 300m<sup>2</sup> au cœur de Bordeaux (9 000 € en 2010, 15 000 € en 2013).

L'établissement remarque que l'augmentation consentie entre 2012 et 2013 est de 25 % et que le GRETA va connaître des augmentations de charges.

Cependant conformément à l'esprit de la réglementation, la chambre recommande de fixer un niveau de loyer correspondant au prix du marché pour les locaux mis à la disposition du GRETA.

#### 3.3 Les provisions

Selon le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs, une provision pour risques et charges n'est comptabilisée que si le risque ou la charge résulte d'une obligation certaine de l'établissement envers un tiers et qu'une sortie de ressources est probable.

Au 31 décembre 2012, l'établissement a constitué des provisions de à hauteur de 60 000 € sur les lignes de comptes 1511 (30 000 €) et 1512 (30 000 €) « *Provisions pour risques et charges d'exploitation* », dans l'optique, selon le proviseur, de prévoir sur trois ans des dépenses d'équipements pédagogiques jusqu'alors financées par l'Etat, alors que le risque ou la charge ne résulte pas d'une obligation probable ou certaine de l'établissement envers un tiers, mais d'une simple prévision de dépenses.

Or, ces provisions non justifiées impactent le résultat de la section de fonctionnement de l'établissement en le diminuant.

La chambre recommande à l'établissement de régulariser les provisions du lycée qui ont été irrégulièrement constituées. La direction en convient.

## 4. LA SITUATION FINANCIERE DU LYCEE

**Tableau 1. Les comptes de résultat 2010 à 2012**

En €

		2010	2011	2012
<b>1ère section : Fonctionnement</b>				
Service général	Recettes	736 203	672 289	2 096 285
	Dépenses	726 475	630 788	2 623 056
	Résultat (I)	9 728	41 501	-526 770
Services spéciaux	Recettes	999 989	983 569	965 076
	Dépenses	975 068	929 032	975 452
	Résultat (II)	24 921	54 537	-10 376
TOTAL PRODUITS SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 736 193	1 655 859	3 061 362
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 701 543	1 559 820	3 598 508
Virement à la 2ème section		34 650	96 039	0
TOTAL DEPENSES		1 736 193	1 655 859	3 598 508
Excédent de l'exercice (III = I + II)		34 649	96 039	-537 146
<b>2ème section: Opérations en capital</b>				
Dépenses (V)		228 393	54 962	1 527 994
Recettes (IV)		211 642	64 107	1 850 208
<b>Variation de stock (VI)</b>		409	13 943	-14 923
<b>Variation du fonds de roulement (III+IV-V-VI)</b>		17 489	91 241	-200 009

Source : tableau établi à partir des comptes financiers

La section de fonctionnement présente un résultat positif en 2010, 34 649 € et 2011, 96 039 € mais négatif en 2012, 537 146 €.

Il peut être noté que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 est impacté par les sorties d'actif (il n'y avait pas eu de sorties d'actif sur les exercices précédents) qui ont généré des écritures comptables tant sur les charges (1 787 720 € compte 675 – Chapitre D) que sur les produits (1 340 820 € compte 777, le financement restant étant constitué de fonds propres) et par l'inscription non justifiée de 60 000 € de provisions. En ne prenant pas en compte ces écritures, le résultat 2012 aurait été négatif de 30 245 €.

Concomitamment, la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par le Conseil régional (principale ressource de la section générale du budget de fonctionnement, soit 44 % du total des recettes en 2010) a diminué de 15,35 % entre 2010 (325 306 €) et 2012 (275 340 €), la DGF baissant à nouveau en 2013 (259 145 €).

Le Conseil régional<sup>3</sup> justifie cette évolution d'un point de vue global par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et plus spécifiquement pour le lycée Camille Jullian, par la diminution des effectifs (critère pour calculer la dotation enseignement et charges générales), ainsi que la baisse des crédits viabilisation. En outre, le Conseil régional prévoit la possibilité d'abondement exceptionnel, tout en souhaitant que l'établissement utilise au maximum ses fonds de réserves.

Cette réduction non négligeable de la DGF a conduit le lycée à alerter par courrier la région sur ses difficultés de fonctionnement, notamment sur :

<sup>3</sup> Cf. courrier du 23 octobre 2012 portant attribution de la DGF 2013.

- l'impossibilité, selon lui, de continuer à financer les charges de viabilisation qui connaissent une évolution erratique (231 425 € en 2010, 170 311 € en 2011, 209 573 € en 2012), sachant notamment que les charges de gaz et de fuel ont diminué de 130 849 € en 2010 à 109 383 € en 2012 ;
- la difficulté à équilibrer le service de restauration, le résultat du chapitre R2 excédentaire en 2010 (24 921 €) et 2011 (54 538 €) étant déficitaire en 2012 (- 10 376 €), sachant que le Conseil régional a effectivement augmenté les pourcentages de charges communes reversées du budget restauration au budget général, mais qu'il s'agit du seul exercice depuis 2010 où le stock de denrées alimentaires a progressé de 14 923 € et que sans cet abondement, le résultat du service de restauration aurait été excédentaire de 4 547 €.

**Tableau 2. Les bilans 2010 à 2012**

En €

		31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>PASSIF BILAN</b>	<b>DU</b> Total capitaux propres (I)	726 849	794 719	658 749
	Total passif immobilisé (II)	0	0	0
	Total Passif circulant (III)	155 384	158 539	218 033
	<b>TOTAL PASSIF</b>	882 233	953 258	876 782
<b>ACTIF BILAN</b>	<b>DU</b> Total actif immobilisé (IV)	373 637	350 267	414 305
	Total actif circulant (V)	204 636	29 790	75 086
	Total trésorerie (VI)	303 960	573 201	387 390
	<b>TOTAL ACTIF</b>	882 233	953 258	876 782
<b>Fonds de roulement net global (I+II-IV= A)</b>		<b>353 212</b>	<b>444 452</b>	<b>244 444</b>
<b>Besoin (-) Excédent (+) en FDR (V-III=B)</b>		<b>49 252</b>	<b>-128 749</b>	<b>-142 947</b>
<b>Trésorerie (A-B)</b>		<b>303 960</b>	<b>573 201</b>	<b>387 391</b>

Source : Tableau établi à partir des comptes financiers

Entre 2010 et 2012, le fonds de roulement net global est positif même s'il diminue sur la période de 353 212 € à 244 444 €.

La baisse est plus accentuée en ce qui concerne les réserves disponibles si l'on intègre le résultat de l'exercice. Ainsi, elles diminuent de 878 811€ en 2010 à 436 723 € en 2012, d'une part en raison des écritures de sorties d'actif mais également d'autre part parce que l'établissement a prélevé sur ses réserves pour financer des dépenses d'équipement qui se sont élevées à 187 175 € au titre de l'exercice 2012, le besoin en fonds de roulement s'établissant à 142 947 € (pour une trésorerie nette de 387 391 €).

En conclusion, il peut être constaté que, dans un contexte un peu plus tendu, la situation financière du lycée est globalement équilibrée. Le déficit du résultat de l'exercice 2012 est essentiellement dû aux écritures tardives de sorties d'actif liées à l'apurement des subventions d'équipement sur le seul exercice 2012, mais aussi à l'inscription de provisions non justifiées et à l'augmentation du stock de denrées alimentaires. En outre, même si les réserves disponibles diminuent après intégration du résultat de l'exercice 2012, elles se situent encore à un niveau suffisant pour pallier à court terme les éventuels effets de la baisse de la dotation de fonctionnement.

## 5. LE CONTROLE INTERNE DU LYCEE

### 5.1 Le conseil d'administration

#### 5.1.1 Composition

L'article R. 421-14 du code de l'éducation fixe la composition des conseils d'administration des collèges et des lycées avec pour objectif un équilibre au-delà de la communauté scolaire, entre les différents représentants de l'intérêt général au niveau national ou local, les personnalités qualifiées, les fonctionnaires qui travaillent pour le service public d'éducation et les bénéficiaires de ce service public.

En ce qui concerne le lycée Camille Jullian, ce conseil devrait comprendre 4 représentants de la direction (dont le proviseur qui représente l'Etat), 4 représentants des collectivités locales (2 de la ville de Bordeaux, 1 de la communauté urbaine, 1 de la région), 2 personnalités qualifiées, 10 professeurs / personnels (7+3), 10 parents d'élèves/ élèves (soit 5+5).

Or, le contrôle des procès-verbaux des conseils d'administration depuis 2010, a montré que :

- il n'y a pas eu de nomination des 2 personnalités qualifiées prévues à l'article R. 421-14 du code de l'éducation ;
- un seul élu de la ville de Bordeaux a été désigné (alors que le code de l'éducation en prévoit 2) ;
- il n'y a pas de membre de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) ;
- qu'il y a une absence quasi systématique des élus aux Conseils d'administration du lycée.

La chambre invite l'établissement à veiller à ce que la composition du conseil d'administration soit mise en conformité avec les dispositions du code de l'éducation et constate que l'établissement a pris des dispositions en ce sens.

### **5.1.2 Réunions**

Selon l'article R. 421-25 du code de l'éducation, « *Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an [...] Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.* »

Si le délai légal de l'envoi des convocations (10 jours) est généralement respecté, les agendas d'une partie des membres du CA ne permettent pas dans un délai si court de dégager des disponibilités afin d'assister aux séances.

La solution pourrait consister à établir un calendrier annuel des réunions du conseil d'administration, tenant compte des contraintes prévisibles de tous ses membres notamment des élus, afin que ceux-ci soient en mesure de s'organiser pour être présents.

### **5.1.3 Missions**

Même si sa marge de manœuvre est par construction limitée, les attributions du Conseil d'administration couvrent un champ large sur des problématiques fondamentales pour les lycéens, en matière pédagogiques, éducatives, organisationnelles et financières, telles que :

- article R. 421-2 du code de l'éducation : l'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement, la préparation de l'orientation ainsi que de l'insertion sociale et professionnelle des élèves, l'ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel et économique ;
- article R. 421-20 du même code : la fixation des principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, l'adoption du projet d'établissement et l'approbation du contrat d'objectifs, la délibération annuelle sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement

Or, l'étude des ordres jour et des comptes rendus des conseils d'administration montre que la plupart des thématiques substantielles qui intéresseraient vraiment les lycéens, leurs parents et les élus sont peu abordées.

- Ainsi, en ce qui concerne les indicateurs, la présentation annuelle du proviseur portant sur les résultats du baccalauréat s'articule principalement autour des résultats bruts par filière (avec indication des moyennes académiques et départementales) et du taux de redoublement. Lors du Conseil d'administration du 4 octobre 2010, le proviseur avait également exposé un point sur l'orientation des élèves.
- De même, si la réforme du lycée a été traitée lors des séances du 4 octobre et du 30 novembre 2010 (suite à la visite de deux inspecteurs généraux) et lors de la séance du 28 novembre 2011, les axes de la réforme du lycée portant sur la mise en place des stages de remise à niveau et les stages les passerelles pouvant être mises en œuvre afin de réorienter les élèves n'ont jamais été mentionnés.

La chambre suggère en conséquence de mieux informer le conseil d'administration et de l'associer pleinement aux décisions qui entrent dans le champ de sa compétence. La direction de l'établissement en convient.

## **5.2 Le pilotage du lycée**

### **5.2.1 Les indicateurs de résultats**

Le Ministère publie sur son site Internet des indicateurs de résultats des lycées établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels, publics et privés sous contrat, sont concernés.

Permettant d'évaluer l'action propre de chaque lycée, l'objectif de ces indicateurs selon le Ministère est double : rendre compte des résultats du service public national d'éducation ; fournir aux responsables et aux enseignants des lycées des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions.

En fait, trois types d'indicateurs sont publiés pour juger des résultats d'un lycée. Ils sont établis à partir des résultats des élèves ayant passé le baccalauréat et des données liées au déroulement de leur scolarité : le taux de réussite au baccalauréat ; le taux d'accès de seconde et de première au baccalauréat ; la proportion de bacheliers parmi les sortants.

Ces indicateurs donnent des points de vue complémentaires sur les résultats des lycées. Ils proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée de ces établissements, en tenant compte de leur offre de formation et des caractéristiques de leurs élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de résultats au Brevet National des Collèges.

Sont en effet calculés :

- les taux constatés qui révèlent la valeur observée d'un indicateur sur une population donnée (établissement, académie, France entière) ;
- les taux attendus qui estiment la valeur qu'un indicateur prendrait si, en moyenne, les élèves du lycée réussissaient au baccalauréat ou y accédaient comme tous les élèves de mêmes âge et origine sociale, sexe et niveau scolaire (ce dernier paramètre n'est pas retenu pour les lycées professionnels) et scolarisés dans des établissements comparables en terme de population accueillie (âge, sexe, origine sociale), sachant que le taux d'accès attendu base France tient compte de la structure pédagogique du lycée ;
- la valeur ajoutée qui est mesurée en comparant des taux constatés à des taux attendus.

La différence entre taux constaté et taux attendu traduit la contribution de l'établissement à la réussite scolaire de ses élèves. Si, pour un indicateur, l'écart entre taux constaté et taux attendu est positif (taux constaté supérieur au taux attendu), on peut penser que le lycée apporte plus à ses élèves que l'établissement moyen.

Cet ensemble d'indicateurs représente un tout très abouti. A condition d'être complété par une analyse critique au plus près d'un lycée par la communauté scolaire (direction, enseignants, parents, lycéens, représentants de l'intérêt général, personnalités qualifiées), il doit donner des informations pertinentes sur la contribution réelle d'un lycée à la réussite de ses élèves et donc aider, au-delà du diagnostic, à identifier les mesures correctives à prendre pour améliorer les résultats du lycée<sup>4</sup>.

## 5.2.2 Les résultats du lycée

Le taux brut de réussite au bac atteint 93% en 2011 ce qui a priori signifie que Camille Jullian est un bon, voire un très bon lycée, le taux moyen de réussite au bac en France étant globalement de 88,2% pour le bac général en 2011.

Or, d'après les indicateurs du Ministère, en 2011, le lycée Camille Jullian :

- a une moins-value de -1 point pour la réussite au bac, et une moins-value importante (-7) du taux d'accès de la première au bac qui fonde l'indice de stabilité de l'étudiant, le lycée réorientant beaucoup plus fortement au niveau de la première.

**Tableau 3. Les taux de réussite au bac en 2011**

Série	Taux brut (%)	Taux attendu (académie)	Taux attendu (France)	Valeur ajoutée	Effectif bac
Toutes séries (moyenne)	93	94	94	-1	348
L	93	92	92	1	87
ES	91	95	94	-3	148
S	93	92	94	-1	99
Musique Danse	100	100(1)	100*	ND	14

<sup>4</sup> Il peut être noté par ailleurs que les différents journaux en pondérant les indicateurs de résultats différemment, aboutissent à différents classements, voire à une notation des différents lycées de France. Certains organes de presse complètent leurs palmarès par des statistiques qu'ils produisent eux-mêmes sur le pourcentage de mention très bien au Bac ou sur les lycées « d'excellence » qui forment des lauréats à un concours général.



**Tableau 4. Le [taux d'accès de la seconde et de la première au bac](#)**

	Taux pour l'établissement en 2011	Taux attendu pour l'académie en 2011	Taux attendu pour la France en 2011	Indice de stabilité	Effectif à la rentrée suivant la session du bac
Première	83	89	90	-7	255
Seconde	70	72	78	-8	255

Source : Ministère Education Nationale

**Tableau 5. [La proportion de bacheliers parmi les sortants en 2011](#)**

	Pour l'établissement	Pour l'académie	Pour la France
Seconde, première, terminale	75	73	74
Terminale	95	93	92

Source : Ministère Education Nationale

Or, d'après les indicateurs de résultats du lycée Camille Jullian produits par le rectorat de Bordeaux<sup>5</sup> :

- la moins-value de lycée Camille Jullian par rapport au résultat au bac est de -3, -5, -5, -1, respectivement de 2008 à 2011, soit en moyenne 3,5. Le lycée Camille Jullian ayant présenté 348 enfants au baccalauréat aurait dû en faire réussir en moyenne 3,5 % de plus en se contentant de faire comme les autres (pas mieux) ; sur la période, c'est une cinquantaine de lycéens qui auraient dû avoir leur baccalauréat et qui ne l'ont pas eu ;

- la moins-value (ou plus-value) de lycée par rapport au taux d'accès de la première au baccalauréat est respectivement de -2, -5, +1, -7, soit en moyenne 3,25 ; là encore, sur la période, c'est une cinquantaine d'enfants qui en 1ère ont été réorientés.

Cette moins-value (ou plus-value) du lycée par rapport au taux d'accès de la première au baccalauréat qui est très fréquente (3 années sur 4) traduit sans doute un manque d'accompagnement.

La moins-value du lycée Camille Jullian par rapport au taux d'accès de la seconde au baccalauréat est respectivement de -5, -7, 0, - 8.

Cette moins-value par rapport au taux d'accès de la seconde au baccalauréat peut être partiellement justifiée par le peu de sections technologiques à l'intérieur du lycée Camille Jullian. C'est l'explication proposée par la direction du lycée.

Par ailleurs, Camille Jullian n'est pas un lycée qui obtient un taux important de mentions<sup>6</sup>. Malgré la présence de classes préparatoires, contrairement à d'autres grands lycées, l'établissement ne semble pas orienté vers l'objectif de décrocher le maximum de mentions B et TB. L'analyse des écarts entre l'établissement et la moyenne nationale montre que Camille Jullian ne fait pas systématiquement mieux que la moyenne des lycées.

Il convient au final de nuancer les bons résultats au baccalauréat du lycée Camille Jullian dans la mesure où il obtient au titre des différents indicateurs nationaux des résultats inférieurs à ce qu'il pourrait obtenir au regard du public scolaire très favorisé<sup>7</sup> qu'il accueille.

### 5.2.3 La recherche de la performance

#### Les indicateurs de résultats

L'ensemble des indicateurs de résultats sont connus par la direction du lycée<sup>8</sup>, mais ils sont peu analysés<sup>9</sup>, peu critiqués, peu diffusés. Selon le proviseur, « *Les professeurs de terminale surtout s'en soucient [...] Ces points de repères restent cependant très*

<sup>5</sup> Cf. Annexe n°1.

<sup>6</sup> Cf. Annexe n°2.

<sup>7</sup> Au sens des indicateurs du ministère sur les catégories sociales professionnelles.

<sup>8</sup> Le Proviseur regrette pour sa part l'absence de données sur les classes préparatoires et celle d'« *un taux d'attractivité de l'établissement en fonction des demandes d'entrée comparées aux places disponibles* ».

<sup>9</sup> C'est ainsi que le contrôle a été l'occasion de découvrir le mode de fabrication des trois indicateurs de performances (IVAL) décrit plus haut et notamment pour la direction du collège de réaliser que les taux attendus tiennent compte depuis 2008 de la note obtenue par les lycéens lors du brevet des collèges. En effet, les élèves ayant obtenu plus de 14 de moyenne aux épreuves écrites

*généraux pour chaque enseignant qui a besoin de chiffres concernant les élèves qui étaient dans sa classe. [...] les seuls outils de pilotage utilisés sont les taux de réussite et les pourcentages de mentions. Ils sont distribués et commentés en réunion plénière de rentrée. Tous les personnels d'enseignement et d'éducation en ont connaissance. Les parents d'élèves sont informés en assemblées générales de leurs fédérations. »*

L'indicateur du taux d'accès de seconde au baccalauréat doit, selon le proviseur, être examiné avec prudence car le lycée Camille Jullian est seulement un lycée général et pas vraiment technologique puisqu'il n'a qu'une petite section technologique, la section musique. Vu la faiblesse du nombre d'enfants scolarisés dans cette section, il faudrait donc faire une extraction et comparer le lycée Camille Jullian avec les lycées qui n'ont que des sections L, ES et S et, au plus, une section technologique qui accueille un nombre limité d'élèves, mais cela n'a pas été fait à ce jour par l'établissement.

La seule explication à la très significative moins-value de -8 point signalée plus haut serait qu'en fin de seconde, le lycée Camille Jullian orienterait à juste titre de nombreux élèves en dehors du lycée pour qu'ils puissent être bien orientés. En revanche la moins-value de -7 points en 2011 de l'indicateur du taux d'accès de la première au baccalauréat n'est pas expliquée.

### **Les diagnostics triennaux**

Les deux diagnostics triennaux (novembre 2008 et mai 2012) élaborés par le lycée l'ont été à la demande du rectorat.

Le 1<sup>er</sup> diagnostic, d'abord descriptif (formations offertes, élèves reçus dans l'établissement), s'interroge sur la plus-value que le lycée Camille Jullian apporte aux élèves qui lui sont confiés sur la période 2003-2004. Il note que les taux établissement est généralement inférieur aux taux attendus, mais il n'approfondit pas l'analyse. Il conclut que l'établissement est en perte de vitesse, que son organisation ne correspond pas aux publics actuellement accueillis et qu'il ne peut plus vivre sur sa réputation au risque de décliner gravement.

Le 2<sup>ème</sup> diagnostic ne compare plus les taux bruts de l'établissement aux taux attendus au niveau académique ou au niveau national mais à la moyenne académique. Les chiffres indiqués, différents de ceux du rectorat, mettent en évidence une diminution du taux de redoublement de 2008 à 2011, mais sans l'analyser notamment au regard de la politique de réorientation en dehors du lycée qui varie d'une année à l'autre.

### **Le projet d'établissement**

Le lycée Camille Jullian dispose d'un projet d'Etablissement construit en Conseil pédagogique et en assemblée plénière des professeurs. Mais ce projet ne retient pas d'objectifs pour le bac, ni d'indicateurs alors que le projet en seize objectifs du rectorat de Bordeaux « Objectif 2015 » a des objectifs généraux pour l'académie (cf. Annexe n°3).

### **Le contrat d'objectifs**

Le contrat d'objectifs du lycée Camille Jullian a été signé par le proviseur le 13 février 2013. Des objectifs circonstanciés sur la réussite au bac et le taux de mentions y figurent. Il y est indiqué qu'« *il n'est pas normal [que les sorties en fin de seconde] vers les filières choisies par les familles pour le bien des élèves pénalisent le lycée en terme de performance.* ». En revanche la question de l'orientation n'y apparaît alors qu'il est rappelé par le ministère sur son site que le « *cycle terminal de la voie générale des lycées a pour objectif d'aider les élèves à construire progressivement un parcours de formation et d'orientation.* »

### **La lettre de mission du proviseur**

Cette lettre, établie pour une durée de trois ans et signée le 12 décembre 2012 par le recteur de l'académie de Bordeaux, parle notamment de résultats au baccalauréat et de contrats d'objectifs à proposer sur la base du projet d'établissement finalisé en intégrant la mise en place des réformes.

Il peut être constaté au final qu'aucune réflexion approfondie et qu'aucune communication détaillée ne sont faites sur les diverses moins-values, ou sur la proportion de bachelier parmi les sortants alors que l'autonomie des établissements et la simple recherche de l'optimisation des moyens mis à la disposition du lycée Camille Jullian devraient conduire le lycée à se fixer des objectifs explicites pour le baccalauréat.

La chambre recommande en conséquence à l'établissement de mieux exploiter les données relatives aux résultats pour enrichir les débats du conseil d'administration et affiner puis afficher dans les documents cadres du lycée une stratégie précise quant à leur amélioration. La direction de l'établissement en convient.
--

## **5.2.4 Les outils de pilotage**

L'info centre académique, mis à la disposition de la direction du lycée, est très fournie : série de publication statistiques ; site *Business objects* ; portail cartographique. La Base centrale des établissements qui décrit les 130 000 unités administratives (les

---

du DNB ont un taux de réussite au baccalauréat de 94,8 % en 2011. Ce taux est de 87,1 % pour les élèves ayant eu entre 10 et 14 et de 75,2 % pour ceux qui ont eu moins de 10.

établissements et certaines de leurs parties) ; la Base documentaire ; les indicateurs des universités. Les indicateurs pour le pilotage de l'école au collège sont également des outils utiles.

Le rectorat dispose aussi, grâce à l'aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements (APAE), d'un radar de performance des lycées qui a permis de trouver quelques indicateurs permettant de relativiser les contre-performances du lycée Camille Jullian. Ainsi, la moyenne à l'écrit du DNB (le brevet) serait pour l'établissement de 11,5 pour une moyenne académique de 11,4, donc à peine plus faible. Le taux de retard de 2 ans et plus est de 1,4 pour le lycée Camille Jullian, et de 0,8 pour l'académie. Par contre, les autres informations du radar ne permettent pas de modifier le diagnostic posé sur le lycée Camille Jullian. Ainsi, si les fils d'ouvriers et inactifs sont passés de 7,3% à 10,2% en environ 5 ans, le taux académique est lui de 20,9 %. Et corrélativement, le taux des très favorisés est de 53,3% contre 31,6%. Et surtout, son niveau de résultat attendu au baccalauréat reste très élevé 94%, ce qui veut dire qu'en tenant compte de tous les paramètres (catégorie sociaux professionnelle, moyenne au Brevet, sexe, retard à l'entrée au lycée) le lycée Camille Jullian reste un lycée de privilégiés au sens scolaire.

Il a été constaté par ailleurs que l'établissement ne dispose pas d'un tableau de bord en tant qu'outil d'aide à la décision, comprenant notamment les indicateurs de résultats au bac produits par le ministère, la déclinaison au niveau du lycée des indicateurs globaux retenus par le rectorat, et des analyses annuelles et pluriannuelles des écarts entre les résultats du lycée et des lycées comparables en France.

Ce tableau de bord permettrait de donner une base objective aux discussions nécessaires en premier lieu en interne avec l'équipe de direction, le conseil pédagogique, le conseil d'administration, mais aussi en second lieu avec la direction départementale ou le recteur pour qu'émerge une vision la plus commune possible des causes explicatives des problèmes observés et des remèdes à y apporter. Il serait appelé à évoluer pour être en phase avec la stratégie de l'établissement.

La chambre recommande en conséquence à l'établissement d'exploiter les possibilités d'autonomie que lui offre son statut et de se doter d'un tableau de bord de direction accordant une large place aux indicateurs de résultats.

## 5.3 La mise en place dans l'établissement de la réforme des lycées

Le recteur indique dans sa circulaire du 14 janvier 2010 que la réforme, présentée au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) le 10 décembre 2009 et mise en œuvre à partir de l'année 2010-2011, replace le baccalauréat dans une grande ambition déclinée en trois objectifs : mieux orienter chaque lycéen, en finir avec l'orientation couperet, avec le délit d'initié, avec une voie d'excellence ; mieux accompagner chaque lycéen, pour éviter les décrochages, pour développer l'autonomie, pour permettre d'atteindre l'excellence ; mieux adapter le lycée à son époque pour chaque lycéen à travers la maîtrise des langues étrangères, l'accès à la culture et à la préparation de l'âge adulte.

S'il est trop tôt pour faire un bilan de la mise en œuvre de cette réforme au lycée Camille Jullian, il peut être noté que les outils les plus novateurs pour améliorer l'orientation des élèves (objectif 1 de la circulaire n°2010-010 du 29-1-2010 du recteur : stages passerelles) et limiter les redoublements tout en assurant un niveau suffisant à chaque élève (objectif 2 de la circulaire du recteur : stages de mise à niveau) n'ont pas – encore - été mis en place à Camille Jullian, à l'exception d'un stage passerelle vers l'hôtellerie qui a profité à quelques lycéens.

Il semble que l'absence de volontaires pour animer ces stages soit plus particulièrement liée à une information insuffisante dès le début de l'année des professeurs, principaux intéressés, des lycéens des parents et des associations de parents d'élève.

La chambre invite en conséquence l'établissement à améliorer la communication à destination de toutes les parties concernées pour faciliter la mise en place des réformes utiles aux lycéens.

## 6. LES LOGEMENTS DE FONCTION DU LYCEE

### 6.1 Les règles et leur application

La liste des bénéficiaires ainsi que les procédures d'attribution des logements de fonction sont régies pour le personnel de l'Etat par le décret 2008-263 du 14 mars 2008 (codifié aux articles R. 216-4 et suivants du code de l'éducation) et pour les agents techniques territoriaux relevant de la Région, par la délibération 2007-1622 du 9 juillet 2007 du Conseil régional d'Aquitaine (repris également dans la convention de partenariat 2011/2014 signée entre le Conseil régional et l'établissement le 4 janvier 2011). La procédure d'attribution peut être résumée de la façon suivante : proposition au Conseil d'administration (avec avis des domaines) suite au rapport du chef d'établissement ; transmission au Conseil régional et à l'autorité académique ; délibération de la collectivité de rattachement ; signature des arrêtés / conventions.

Selon les rapports présentés en Conseil d'administration, pour les rentrées scolaires 2010/2011 et 2011/2012, 10 agents de l'Etat sont logés par nécessité absolue de service : proviseur, proviseur adjoint, intendant, attachée d'intendance, 2 secrétaires

d'administration, 2 conseillers principaux d'éducation (CPE)<sup>10</sup>. Selon ses mêmes rapports, 2 agents territoriaux, un agent d'accueil (OP) et un agent technique, sont également logés par nécessité absolue de service.

Or, si le dernier avis de France domaine du 4 novembre 2011 faisait état de 12 logements dont 10 attribués pour nécessité absolue de service, l'état des occupations transmis par l'établissement le 7 mai 2012 au Conseil régional recensait quant à lui 16 logements pour 10 agents logés en nécessité absolue de service.

L'établissement a justifié cet écart en ces termes dans une annexe explicative, également transmise au Conseil régional qui chaque année se préoccupe de connaître l'affectation des logements de l'établissement :

- Pour les deux chambres de 2 x 25 m<sup>2</sup>, soit 50 m<sup>2</sup> s'ajoutant aux 136 m<sup>2</sup> du logement de M. Bousseau, intendant

Il s'agit d'anciens locaux occupés par des inspecteurs jusqu'en 2008.

« Libre d'occupation depuis cette date, ces locaux n'ont pas été affectés en septembre 2011 car il n'y avait pas de demande à satisfaire. Or, il se trouve qu'une personne âgée de la famille très proche de M. Bousseau est hébergée dans ces locaux depuis le mois de novembre 2011. Le calendrier de gestion des concessions 2011/2012 étant clos, l'attribution de ces locaux par nécessité absolue de service à Monsieur Bousseau n'a pas été réalisée. »

- Pour le logement F2 de 17m<sup>2</sup> s'ajoutant au 64 m<sup>2</sup> du logement de [X]

« Au second étage du 29 rue de la Croix blanche se trouve un logement de type F2 de 17 m<sup>2</sup> sans cuisine qui était attribué jusqu'en 2008 à l'assistant russe. Libre depuis cette date, [X] qui loge au 1er étage avait demandé à Monsieur Cros, alors proviseur du lycée, l'autorisation de l'utiliser ponctuellement, ce qui lui a été accordé. Les choses sont en l'état depuis cette date. Il n'y a pas eu d'affectation officielle par NAS à [X] du fait d'une utilisation occasionnelle par cette dernière. Elle souhaite à ce jour que ce logement soit ajouté à la concession par NAS dont elle bénéficie ».

- Pour le logement F2 de 42 m<sup>2</sup> s'ajoutant au 63 m<sup>2</sup> du logement de [Y]

« Pour [Y] [...] seul un appartement de type F3 (NDLR de 63 m<sup>2</sup>) a fait l'objet d'une concession par nécessité absolue de service.

« Sa famille comprenant 5 personnes, la Direction du lycée a mis à sa disposition à titre temporaire un logement de type F2 destiné à accueillir 2 de ses enfants (NDLR le logement de 42 m<sup>2</sup> situé au 15 rue de la Croix Blanche) Ce logement lui a été proposé dans l'attente de la réfection d'un pavillon de type F5 sis 90 bis rue Mondenard qui permettait d'accueillir cette famille composée de 2 parents et 3 enfants. De ce fait, il n'a pas été inclus dans la liste de concessions de logements votée par le Conseil d'administration en septembre 2011 ».

Le 25 juin 2012, a été présenté au Conseil d'administration, un nouvel état des concessions pour l'année scolaire 2012/2013 qui indique que 9 agents sont logés par nécessité absolue de service.

Dans cet état, le logement de M. Bousseau est désormais indiqué avec une superficie de 182 m<sup>2</sup> (contre 136 m<sup>2</sup> précédemment) et celui de [X] est mentionné avec une surface de 81 m<sup>2</sup> (contre 64 m<sup>2</sup> précédemment)<sup>11</sup>.

En revanche, celui de [Y] est toujours mentionné avec une surface de 63 m<sup>2</sup>, le logement de 42 m<sup>2</sup> occupé par ses enfants ne figurant pas dans le tableau.

---

<sup>10</sup> Selon l'article R. 216-6 du code de l'éducation, le nombre maximum d'agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service est calculé en fonction des effectifs pondérés.

<sup>11</sup> Pour ses agents territoriaux, la région Aquitaine prévoit des logements de 100-110 m<sup>2</sup>.

## 6.2 Les constats effectués

### Pour M. Bousseau

- L'extension de la concession de logement de l'intendant de 136 à 182 m<sup>2</sup> pour que ce dernier puisse loger à titre gratuit dans un logement distinct sa belle-mère, qui de plus n'est pas rattachée à son foyer fiscal, ne saurait être justifiée par la nécessité absolue de service<sup>12</sup>.

Par ailleurs, les personnes titulaires déjà logées par nécessité absolue de service ne peuvent en effet à ce titre cumuler un autre logement en convention d'occupation précaire<sup>13</sup>. Enfin, si le code de l'éducation prévoit des conventions d'occupation précaire avec des personnels titulaires de l'Etat, il n'en prévoit pas avec des particuliers, ce qu'est la belle-mère de M. Bousseau.

### Pour [Y]

- Le logement de 63 m<sup>2</sup> n'est pas en adéquation avec la taille de la famille de l'agent concerné (2 adultes et 3 enfants rattachés à son foyer fiscal). En revanche, l'agent est toujours déclarée comme occupant un logement de 63 m<sup>2</sup> alors que ces enfants occupent en sus un appartement de 42 m<sup>2</sup> dans l'attente de la réfection d'un logement de 102 m<sup>2</sup> destiné à regrouper tous les membres de la famille.

C'est pourquoi le conseil d'administration a été saisi d'une demande en vue de régulariser la situation.

La chambre recommande en conséquence à l'établissement :

- d'une part de veiller à ce que la superficie de la concession de logements par nécessité absolue de service de M. Bousseau soit, dans le cadre des règles applicables aux agents de l'Etat<sup>14</sup> et au regard de la configuration de bâtiments anciens, ramenée au plus tard fin 2014 à celle du logement qu'il occupe avec sa femme et ses enfants, soit 136 m<sup>2</sup>.

- d'autre part de veiller à ce que soient appliquées toutes les conséquences administratives et fiscales de la reconnaissance de la consistance réelle de l'autre logement suite à la régularisation effectuée.

---

<sup>12</sup> M. Bousseau disposait déjà d'un appartement F5 en de 136 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée pour 3 personnes. Il dispose aujourd'hui en plus de 2 chambres de 25 m<sup>2</sup> chacune, soit 50 m<sup>2</sup> au total à l'étage où il loge sa belle-mère.

<sup>13</sup> Cf. arrêt du Conseil d'Etat n° 301807 du 23 juillet 2008.

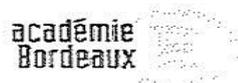
<sup>14</sup> Pour les agents de l'Etat, l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte fixe la limite de superficie à 80 m<sup>2</sup> pour le bénéficiaire. Elle est augmentée de 20 m<sup>2</sup> par personne à charge du bénéficiaire, soit pour trois personnes : 120 m<sup>2</sup>.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Indicateurs de résultats du lycée Camille Jullian 2010-2011

(Source : rectorat de Bordeaux)

Année scolaire 2012-2013  
Lycée général et technologique Camille Jullian  
BORDEAUX  
0330023W - Secteur public



### Résultats

Taux de réussite au bac GT et valeurs ajoutées	2008	2009	2010	2011
Taux de réussite GT	92	91	89	93
VA / Académie GT	-2	-3	-3	-1
VA / France GT	-3	-5	-5	-1

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2009 correspond donc à l'année scolaire 2008-2009).

Taux d'accès de la 1ère au bac GT et valeurs ajoutées	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'accès brut	86	88	86	91	83
Valeur ajoutée / Académie		+2	-3	+2	-6
Valeur ajoutée / France		-2	-5	+1	-7

Taux d'accès de la 2nde au bac GT et valeurs ajoutées	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'accès brut	74	73	71	79	70
Valeur ajoutée / Académie		0	-3	+4	-2
Valeur ajoutée / France		-5	-7	0	-8

### Performance

#### Parcours

Taux de redoublement global en classe de 2nde	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	11,1	7,4	7,7	6,4	7,9
pour le département	11,7	11,6	10,0	8,4	8,2
pour l'académie	10,8	10,5	9,4	7,8	7,5
pour la France	11,9	11,3	10,6	9,2	8,7

Taux de redoublement global en classe de 1ère	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	4,9	6,4	3,5	7,0	4,1
pour le département	7,1	7,7	7,1	6,0	5,2
pour l'académie	6,4	6,8	6,3	5,4	4,7
pour la France	6,7	6,6	6,4	5,5	5,0

Taux de redoublement global en classe de Terminale	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	4,8	7,3	7,6	5,5	6,4
pour le département	8,5	8,3	9,5	8,4	6,8
pour l'académie	7,4	7,4	8,3	7,1	6,0
pour la France	8,7	8,6	9,0	8,3	6,9

#### Definition de l'indicateur Taux de redoublement dans APAE Aide au Pilotage et à l'auto-évaluation des Etablissements

Pour le taux de redoublement de l'année N,

le numérateur est calculé en prenant en compte le nombre de redoublants dans le niveau à la rentrée scolaire N de l'établissement d'origine, quel que soit l'établissement d'accueil en N ( toutes destinations : établissement public, privé ou hors académie).

Le dénominateur est le nombre d'élèves dans le même niveau dans l'établissement à la rentrée N-1.

## Annexe 2 : Mentions obtenus au lycée Camille Jullian

(Source : Rectorat de Bordeaux)

### Mentions au baccalauréat - Lycée Camille Julian- Candidats par la voie scolaire

Rentrée Scolaire	Nombre de présents	Nombre d'admis sans Mention	Nombre d'admis Mention AB	Nombre d'admis Mention B	Nombre d'admis Mention TB	Nombre de refusés
2007	331	163	67	52	23	26
2008	366	148	104	63	19	32
2009	350	151	94	48	20	37
2010	348	161	92	46	23	26
2011	291	124	87	35	19	26

Rentrée Scolaire	Nombre de présents	Nombre d'admis sans Mention	Nombre d'admis Mention AB	Nombre d'admis Mention B	Nombre d'admis Mention TB	Nombre de refusés	TOTAL
2007	331	49,2%	20,2%	15,7%	6,9%	7,9%	100,0%
2008	366	40,4%	28,4%	17,2%	5,2%	8,7%	100,0%
2009	350	43,1%	26,9%	13,7%	5,7%	10,6%	100,0%
2010	348	46,3%	26,4%	13,2%	6,6%	7,5%	100,0%
2011	291	42,6%	29,9%	12,0%	6,5%	8,9%	100,0%

### Mentions au baccalauréat - France + DOM - Bac général - Candidats par la voie scolaire

Rentrée Scolaire	Nombre de présents	Nombre d'admis sans Mention	Nombre d'admis Mention AB	Nombre d'admis Mention B	Nombre d'admis Mention TB	Nombre de refusés
2007	311732	140193	76919	41575	18049	34996
2008	316036	134037	82228	45999	21329	32443
2009	314220	141552	74843	41084	19406	37335
2010	314616	137426	78203	43733	21264	33990
2011	321100	131747	83022	49744	26076	30511

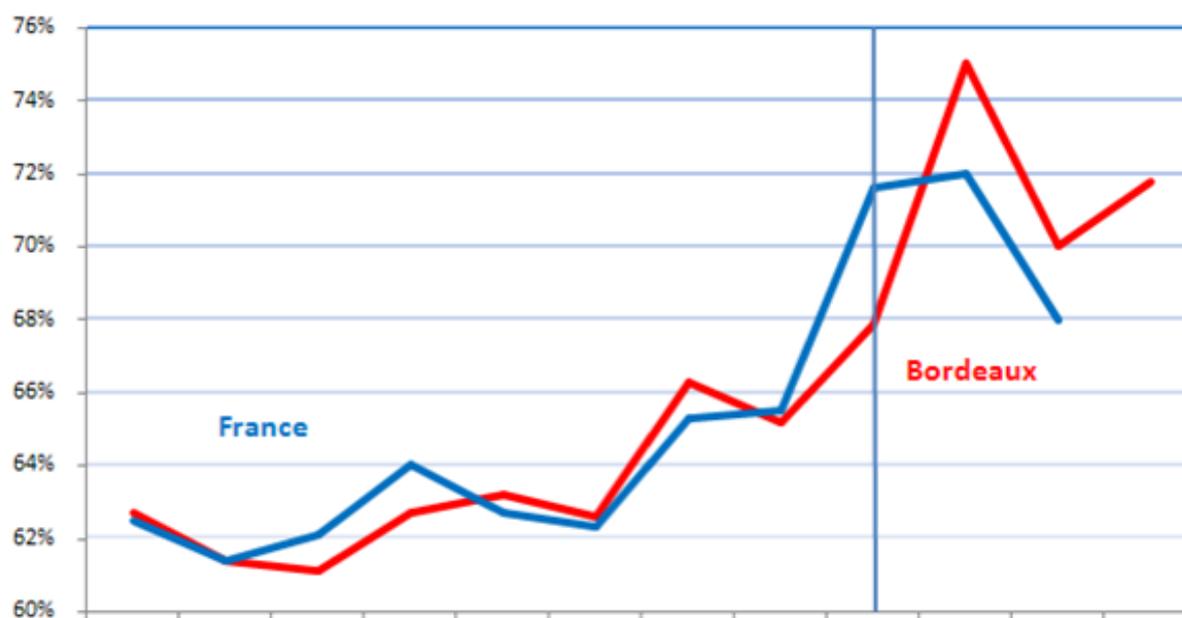
Rentrée Scolaire	Nombre de présents	Nombre d'admis sans Mention	Nombre d'admis Mention AB	Nombre d'admis Mention B	Nombre d'admis Mention TB	Nombre de refusés	TOTAL
2007	311732	45,0%	24,7%	13,3%	5,8%	11,2%	100,0%
2008	316036	42,4%	26,0%	14,6%	6,7%	10,3%	100,0%
2009	314220	45,0%	23,8%	13,1%	6,2%	11,9%	100,0%
2010	314616	43,7%	24,9%	13,9%	6,8%	10,8%	100,0%
2011	321100	41,0%	25,9%	15,5%	8,1%	9,5%	100,0%

Source : BCP - Résultats définitifs

### Annexe 3 : Exemple d'objectif dans le contrat « Objectif 2015 » du rectorat de Bordeaux

(Source : Rectorat de Bordeaux)

### Taux d'accès au baccalauréat (public et privé)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bordeaux	62,7%	61,4%	61,1%	62,7%	63,2%	62,6%	66,3%	65,2%	67,9%	75,0%	70,0%	71,8%
France	62,5%	61,4%	62,1%	64,0%	62,7%	62,3%	65,3%	65,5%	71,6%	72,0%	68,0%	